

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | INTPA G6 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Francesco LUCIANI  [Francesco.Luciani@ec.europa.eu](mailto:Francesco.Luciani@ec.europa.eu)  + 32 229-54941  1  2ème **trimestre 20**23 **[[1]](#footnote-1)**  2 **an(s)1**  X **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | □**Avec indemnités** X  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne est chargée de l’élaboration des politiques et stratégies de l’UE en matière de développement et de coopération internationale, ainsi que de la mise en œuvre des instruments de financement de l’action extérieure pertinents de l’UE dans les pays partenaires d’Afrique subsaharienne, d’Asie et du Pacifique ainsi que dans les Amériques.

Au sein de la direction thématique INTPA.G: «Développement humain, migration, gouvernance et paix», l’ unité INTPA G6 «Migration et déplacements forcés», est chargée des migrations, de la mobilité et des déplacements forcés. À l’instar d’autres unités thématiques, le mandat de l’unité repose sur trois domaines principaux :

* La formulation des politiques de l’UE sur le lien entre développement et migration et la participation active au dialogue politique avec les parties prenantes internes et externes sur ces questions. Un aspect important de ces travaux concerne la coordination et la coopération avec les États membres de l’UE, d’une part, et les pays partenaires, d’autre part.
* Fournir des orientations thématiques aux collègues de la DG INTPA et des délégations de l’UE sur la manière de relever les défis et de saisir les opportunités en matière de migration grâce à la coopération internationale. Les activités comprennent la rédaction de documents d’orientation, l’organisation de sessions de formation, la fourniture d’un soutien sur mesure sur demande, en coordination avec les unités géographiques, ainsi que la contribution aux processus de qualité pour les programmes et projets gérés par les directions géographiques de la DG INTPA.
* Gestion opérationnelle et financière du volet «migration et asile» du programme thématique NDICI - Défis mondiaux.

L’unité est organisée en deux sections ; i) la migration et la mobilité et ii) l’asile et les déplacements forcés. Le poste vacant actuel concerne la section asile et déplacements forcés, qui se compose d’une équipe de 6 collègues spécialisés, chargés de l’élaboration des politiques, des orientations et du soutien thématiques, ainsi que de l’élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de projets portant sur tous les aspects de la gouvernance et de la gestion de l’asile et des déplacements forcés.

Sous la supervision d’un fonctionnaire de l’UE, le candidat retenu est censé contribuer à la déclaration de mission de l’unité de la DG INTPA chargée de la migration et des déplacements forcés, en fournissant une expertise, des orientations analytiques et stratégiques et un soutien dans le domaine thématique général de l’asile et des déplacements forcés.

Il s’agit notamment des aspects liés à l’élaboration des politiques ainsi qu’à la mise en œuvre programmatique et opérationnelle. Le titulaire du poste contribue, sous la supervision du chef de secteur, du chef adjoint et du chef d’unité, à l’élaboration et à la coordination des politiques et des stratégies ; fournir un soutien thématique et sectoriel et des orientations aux autres unités de la DG INTPA et aux délégations de l’UE, y compris en ce qui concerne la conception et la gestion opérationnelle des projets liés à l’asile et aux déplacements forcés. Le titulaire du poste est censé contribuer plus particulièrement à au moins l’un des domaines thématiques suivants :

I) Diaspora et envois de fonds

II) Des solutions durables pour les personnes déplacées de force

Ces tâches comprendront :

* contribuer à la définition des politiques et des approches sectorielles de l’UE en ce qui concerne la dimension extérieure de l’asile et des déplacements forcés, dans le cadre du programme de développement de l’UE, et mettre en œuvre les tâches connexes (contribution aux études documentaires, à la rédaction, aux consultations, aux briefings, au suivi et à l’établissement de rapports, etc.);
* contribuer à divers dialogues politiques de l’UE sur la migration et les déplacements forcés avec les pays partenaires, les organisations internationales et d’autres parties prenantes, aux niveaux bilatéral, régional et international;
* poursuivre l’élaboration de lignes directrices thématiques, de formations et de diffusion des connaissances dans les domaines thématiques spécifiques de responsabilité;
* contribuer à la mise en œuvre du volet «Asile et déplacements forcés» de l’instrument de financement NDICI - Europe dans le monde, en exécutant des tâches thématiques, opérationnelles et de gestion de projets;
* fournir des conseils et des orientations dans les processus internes de qualité pour les programmes et projets programmés et mis en œuvre par les directions géographiques et les délégations de l’UE, notamment dans les domaines thématiques spécifiques de responsabilité.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : études sur les migrations, études de développement, relations internationales, sciences politiques, droits de l’homme, études administratives ou autres études similaires.

Expérience professionnelle

Il est essentiel de disposer d’une solide expérience en matière de politique et de gouvernance en matière de migration. Une expérience en matière de coopération internationale en matière de gestion des frontières et/ou de réadmission, de retour et de réintégration est souhaitable. Une bonne compréhension des politiques de développement de l’UE et des travaux liés aux programmes serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une très bonne connaissance de l’anglais et du français (lire, écrire, parler) est requise pour le poste (maîtrise de l’une, et au moins capacité à accomplir des tâches professionnelles de base dans l’autre). La connaissance d’une autre langue de l’UE est un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers : vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)